

COMMUNIQUE DE PRESSE

Observatoire ANFR du déploiement des réseaux 2G/3G/4G

Près de 18 000 sites en service pour la 4G au 1^{er} juillet 2015

Maisons-Alfort, le 2 juillet 2015 - L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie aujourd'hui les derniers chiffres de son observatoire mensuel des déploiements des réseaux 2G/3G et 4G.

1. Au niveau national

Au 1^{er} juillet 2015, 20 944 sites sont autorisés, dont 17 718 en service, pour la téléphonie mobile très haut débit (4G) tous opérateurs confondus.

Les autorisations de sites 4G accordées au cours du mois de juillet sont restées stables, avec une légère augmentation de 0,6% par rapport au mois de juin.

En France, trois bandes de fréquences permettent de fournir un service 4G :

- La bande 800 MHz
- La bande 1 800 MHz
- La bande 2,6 GHz

11 427 sites¹ sont autorisés pour la 4G dans la bande 800 MHz (+ 1,3 % sur un mois).

7 084 sites¹ sont autorisés pour la 4G dans la bande 1 800 MHz (+ 0,2 % sur un mois).

14 495 sites¹ sont autorisés pour la 4G dans la bande 2,6 GHz (+ 0,8 % sur un mois).

Le bilan des sites 4G mis en service en métropole s'établit comme suit :

1. Orange (7 591 sites)
2. Bouygues Telecom (6 665 sites)
3. Free Mobile (3 991 sites)
4. Numericable-SFR (3 341 sites)

Le nombre de sites mis en service est issu de déclarations des opérateurs. La baisse constatée en juin pour Numericable-SFR (- 134 sites par rapport au mois dernier) traduit un correctif transmis par l'opérateur.

En 3G, le nombre total d'autorisations de sites s'établit à 40 720, dont 1 972 concernent l'Outre-Mer.

En 2G, 40 806 sites sont autorisés sur l'ensemble du territoire, dont 2 547 Outre-Mer.

Enfin, un nouvel opérateur apparaît Outre-Mer : TELCO OI reprend les activités d'OUTREMER TELECOM à La Réunion et à Mayotte.

2. Au niveau départemental

L'Agence publie également les chiffres de l'Observatoire par département. Ils rendent compte de l'évolution des déploiements des réseaux mobiles, notamment 4G, dans les différents territoires. Ces chiffres sont disponibles sous forme cartographique sur www.cartoradio.fr (onglet « Observatoire »).

Au 1^{er} juillet, quatre départements ont représenté près de 30 % du volume total des nouvelles autorisations 4G en métropole : la Seine-Saint-Denis, l'Yonne, le Nord et les Bouches-du-Rhône.

Pour plus d'informations sur la localisation des sites autorisés par l'ANFR et leur opérateur mobile : www.cartoradio.fr

Par communiqué du 9 octobre 2012, les Ministres en charge du Redressement Productif et de l'Economie Numérique ont souhaité rendre le processus de déploiement des opérateurs plus transparent par la mise en place d'un observatoire des déploiements dans les réseaux mobiles. Les Ministres ont demandé que cet observatoire s'appuie sur l'expertise de l'Agence nationale des fréquences. L'ANFR est un établissement public administratif placé auprès du ministère chargé des Communications électroniques. La structure et le fonctionnement de son Conseil d'administration garantissent la prise en compte des intérêts de tous les affectataires de fréquences.



¹ Certains des sites autorisés dans les différentes bandes de fréquences sont mutualisés et utilisent donc un même support. Ceci explique pourquoi la somme des sites autorisés par bande de fréquences n'est pas égale à la totalité des sites 4G autorisés (20 944).